

# La Lettre du CRJFC



## Au sommaire de ce numéro

Éditorial

Interventions des membres du CRJFC

Publications des membres du CRJFC

Manifestations 1<sup>er</sup> semestre 2023

Manifestations 2<sup>e</sup> semestre 2023

Soutenances

Vie du laboratoire

## Éditorial

La Lettre du CRJFC récapitule autant qu'elle annonce. Cette rentrée universitaire 2023-2024 tient ses promesses par les rencontres scientifiques qui sont programmées, les publications annoncées et les changements au sein du CRJFC (avec des départs et des arrivées). Du côté des rencontres scientifiques, tout d'abord, le CRJFC et la faculté de droit de l'UniNE organisent une rencontre entre Collègues (enseignants-chercheurs et doctorants), autour du droit du travail, du droit administratif et du droit pénal, le 13 octobre prochain, à Neuchâtel. Financée par la Communauté du savoir (CdS), cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur nos thématiques de recherche afin d'envisager, nous l'espérons, des projets communs. Cette rencontre sera l'occasion de reconduire l'accord-cadre de coopération scientifique entre l'uFC-UniNE, initialement signé en 2009, renouvelé en 2017. Ensuite, trois colloques et journées d'études se dérouleront à Besançon fin novembre et début décembre. Le premier qui porte sur « La coopérative, idéaltype de l'ESS et de l'entreprise éthique ? », est dirigé par Kristina Rasolonomalaza. Le projet a reçu le soutien de l'uFC (« Chrysalide nouveaux arrivants ») et de la Région Bourgogne Franche-Comté (dispositif « Accueil nouvelle équipe de recherche », ANER). Le deuxième colloque, dirigé par Filali Osman, portera sur « le contrat international, arbitrage, médiation et RSE : vers un principe général de RSE ». Ensuite, les doctorants organiseront leur traditionnelle « journée des doctorants » consacrée cette année à « l'égalité femmes-hommes : du droit au fait ». Enfin, signe d'un partenariat pérenne avec l'université de Tours, le CRJFC apporte un soutien au colloque « Paxa europea » dirigé par Pierre-Yves Monjal qui se tiendra en novembre avec la présence de membres publicistes de notre unité.

Côté publications, nous saluons l'édition des actes du colloque sur « les inégalités financières et les collectivités territoriales » (L'Harmattan), sous la direction de Matthieu Houser ; ainsi que de l'imposant ouvrage collectif « Les grandes lois de la Ve République », sous la direction d'Henri Bouillon, Renaud Bueb et Béatrice Lapérou-Schneider (Mare et Martin), auquel ont contribué pas moins de quinze membres du laboratoire. L'ouvrage collectif « Kaamelott, la légende juridique » (Presses universitaires de Franche-Comté), dirigé par Alexandre Ciaudo, Yann Basire et Anne-Laure Mosbrucker, pour lequel il avait reçu un financement du CRJFC, vient de paraître début juillet.



Pour cette rentrée universitaire, paraîtront l'ouvrage sur « La protection juridique de l'environnement et de la santé », sous la direction d'Amanda Dubuis et Béatrice Lapérou-Schneider (Mare et Martin), ainsi que « L'olympisme : genèse, principes et gouvernance » (Cahiers d'études olympiques, Désiris), fruit d'une collaboration avec le CÉROU, sous la direction d'Eric Monnin, Béatrice Lapérou-Schneider et Laurent Kondratuk.

Cette fin d'année universitaire marque enfin certains changements au sein du laboratoire. Nos plus vifs remerciements vont à Anne-Françoise Metz qui part à la retraite, et à Juliette Brunie, qui part à la mutation à Tours. Nous souhaitons la bienvenue à Camille Fernandes qui est recrutée en qualité de maître de conférences en droit public, à l'UFR STGI. Le CRJFC a le plaisir, par ailleurs, d'accueillir Sandra Guillot qui s'occupera de l'administration de l'unité de recherche. Enfin, au titre de la campagne 2023 des professeurs invités, nous aurons l'honneur d'accueillir à nouveau les professeurs Ryiad Fakhri de l'université Hassan 1er de Settat (Maroc) et Daniele Negri de l'université de Ferrare (Italie).

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne rentrée.

## Interventions des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

### Henri Bouillon

«Le déclin de la décision administrative unilatérale», colloque *La décision administrative en France et à Taïwan*, Jean-Marie Pontier (dir.), Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 28 juin 2023.

«Le préfet», conférence, Université de Lorraine, Épinal, 31 mars 2023.

### Nicolas Di Camillo

«La négociation de la couverture complémentaire santé», Webinaire *Les RDV du dialogue social*, Institut du travail de l'Université de Strasbourg et DREETS Grand Est), 5 mai 2023.

### Benoit Géniaut

«De quel(s) droit(s)?», journée d'études *Amours et Désamours dans l'entreprise*, B. Géniaut et Ch. Mathieu (dir.), Besançon, 12 mai 2023.

### Christophe Geslot

«S'engager dans des études doctorales», conférence avec B. Lapérou-Schneider, Besançon, 7 février 2023.

### Béatrice Lapérou-Schneider

Participation au séminaire de travail du projet LÉGIJUGE («La légitimité du juge»), organisé par M-O Peyroux-Sissoko et J. Padovani, Besançon, 22 juin 2023.

«S'engager dans des études doctorales», conférence avec Ch. Geslot, Besançon, 7 février 2023.

«Les diverses mesures récemment mises en place afin de permettre au droit pénal de mieux se saisir des problématiques en matière environnementale», *P'tit déj santé environnement*, organisé par le Pôle santé publique d'UBFC, Belfort, 12 janvier 2023.

### **Christine Lebel**

«100 ans d'expérience collective face aux défis techniques, environnementaux, juridiques, économiques et humains à venir», *AIDV section Europe*, Châteauneuf du Pape, 9 juin 2023 : Présidence des travaux de l'après-midi.

«Actualité de droit des entreprises en difficulté», journée d'études *Actualité en droit des affaires*, Sâmî Hazoug (dir.), Belfort, 16 juin 2023.

### **Vincent Lebrou**

«Qui dirige les thèses ? Pour une ethnographique de la mise en œuvre des réformes contemporaines de l'encadrement doctoral», conférence avec Luc Sigalo Santos, Colloque *La division politique du travail*, Université Paris 1, 17 février 2023

### **Delphine Martin**

«Actualité en droit de la propriété intellectuelle», journée d'études *Actualité en droit des affaires*, Sâmî Hazoug (dir.), Belfort, 16 juin 2023.

«Vie privée et données personnelles», *Atelier Vie Privée – APVD*, Jean-François Couchot (dir.), Saline royale d'Arc et Senans, 15 juin 2023.

«Se faire tatouer une marque : une fausse bonne idée», Journée d'études *Le tatouage, l'art aura-t-il sa peau ?*, Charles-Edouard Bucher (dir.), Paris, INHA/ Institut Art&Droit, 7 juin 2023.

### **Chantal Mathieu**

«De la drague au harcèlement, l'éventail des qualifications», conférence avec F. Terryn, journée d'études *Amours et Désamours dans l'entreprise*, B. Géniaut et C. Mathieu (dir.), Besançon, 12 mai 2023.

### **Adrian Miron**

«La gouvernance et l'amiable, un sujet convaincant», *Journée scientifique de l'ED DGEP*, Karine Brisset (dir.), Besançon, 1er juin 2023.

### **Filali Osman**

«Prévention et gestion des risques contractuels internationaux», *Legal Business Forum & Awards 2023, EGAL BUSINESS*. Les grandes tendances juridiques 2023, Alger, 24-25 janvier 2023.

«La contribution de l'arbitrage et de la médiation à l'amélioration du climat des affaires», Le rôle de l'Avocat dans l'Arbitrage, Colloque international de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH), Port Au Prince, 28 avril 2023 (en visioconférence).

«Quelle place pour l'arbitrage commercial international en Algérie», Colloque *Le système juridique national algérien et les transformations économiques*, Annaba (Algérie), 16 et 17 mars 2023.

«La procédure d'arbitrage rapide : contribution à la promotion des MARDS en matière d'arbitrage corporatif . Expedited arbitration proceedings: a contribution to the promotion of MARDS in corporate arbitration», conférence avec avec Arnau Puig Tiemblo, *Le trentenaire du code tunisien de l'arbitrage. Les principes directeurs de l'arbitrage. Les Constances variables ?*, Tunis, 26-27 avril 2023 (Communication couronnée par le Tableau d'honneur de l'Organisation arabe de l'Éducation, de la Culture et des Sciences).

## **Interventions des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023**



## Interventions des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

### **Kristina Rasolonoromalaza**

« Le droit européen des plateformes coopératives : état des lieux et perspectives », *XXIIe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS). Le développement territorial à la lumière de l'ESS*, P. Ganfaldoni (dir.), Avignon, 25 mai 2023

### **Matthieu Scherrer**

« La performance dans la gouvernance de la juridiction administrative », *Journée scientifique de l'ED DGEP*, Karine Brisset (dir.), Besançon, 1er juin 2023.

### **Fabienne Terryn**

« De la drague au harcèlement, l'éventail des qualifications », conférence avec C. Mathieu, journée d'études *Amours et Désamours dans l'entreprise*, B. Géniaut et C. Mathieu (dir.), Besançon, 12 mai 2023.

### **Catherine Tirvaudey**

« La médiation judiciaire dans le contexte d'un contentieux en santé », « L'avenir de l'expertise en santé », colloque organisé par la Compagnie nationale des experts médecins de justice, Dijon, 12 mai 2023

« Éthique et déontologie de l'expert à la lumière du droit au procès équitable » Intervention à destination de la Compagnie des experts judiciaires de la Cour d'appel de Besançon, 17 mars 2023

### **Alexandre Vial**

« Systèmes d'IA et données de la recherche en droit : quels enjeux pour les professions judiciaires et juridiques ? », *Dat@UBFC*, 3e printemps de la donnée, 12 mai 2023 : <https://mediacenter.univ-fcomte.fr/videos/systemes-dia-et-donnees-de-la-recherche-en-droit-quels-enjeux-pour-les-professions-judiciaires-et-juridiques//>

### Célia Berger-Tarare

« Loi n°2007-211 du 19 février 2007 instituant la fiducie. Une genèse entravée au nom de la lutte contre la fraude fiscale », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 375-390.

### Émilie Bertin

« Discipline carcérale et handicap », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°3299, 2023, p. 165.

« Accompagnement des enfants en situation de handicap », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°3297, 2023, p. 125.

« Indemnisation des victimes de violences sexuelles », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°3293, 2023, p. 16.

### Damienne Bonnamy

« De la démocratie en la république byzantine aux XVIe et XVIIe siècles », Laurence Delobette et Jean-Marie Yante (dir.), *Mélanges offerts à Paul Delsalle. « S'en retournant des Flandres, il alloit à Besançon »*, PUFC, 2023, p. 443-450.

« Une volonté pour la République : la question scolaire au risque d'une logique étatiste. Loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privé », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 21-37.

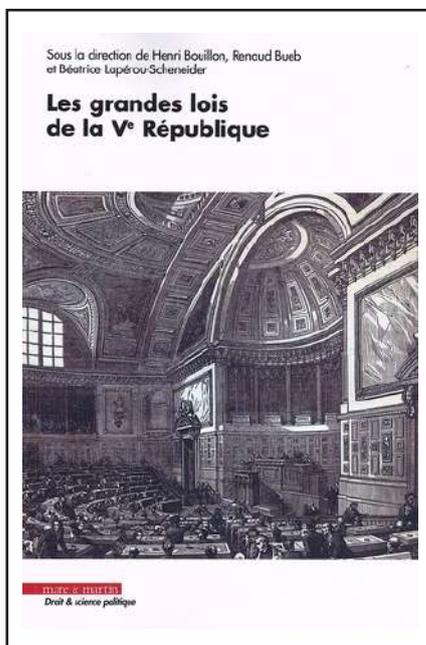
### Henri Bouillon

*Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, 503 p., ISBN 978-2-84934-5. (co-direction avec Béatrice Lapérou-Schneider et Renaud Bueb)

« L'effet utile vu par le juge administratif », Sophie Monnier (dir.), *L'effet utile, méthode d'interprétation ou outil d'émancipation du juge ?*, éd. Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2023, p. 61-76.

« Les signes religieux à l'école. Loi n°2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 359-373.

« Les origines de l'IVG. Loi n°75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 107-121.



## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

### **Juliette Brunie**

« Une réunion des critères du coemploi rare mais possible », *JCP E* 2023, note 1055.

« ACPR : articulation entre plan et programme de rétablissement », *Dalloz actualité*, 21 avril 2023.

« Police d'assurance : interruption de prescription non avenue », *Dalloz actualité*, 22 février 2023.

« Assurance de responsabilité : réclamation incertaine et passé connu », *Dalloz actualité* 26 janv. 2023. **Renaud Bueb**

*Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, 503 p., ISBN 978-2-84934-5. (co-direction avec Henri Bouillon et Béatrice Lapérou-Schneider)

### **Carole Chevilley-Hiver**

« La tarification des services publics locaux et la lutte contre les inégalités », Matthieu Houser (dir.), *Les inégalités financières et les collectivités territoriales*, L'Harmattan, 2023, p. 141-158.

« Droit d'expression des élus d'opposition-questions orales : les limites de l'encadrement dans le temps », *AJCT*, 4, 2023, p. 235.

« La réunion du conseil régional par visioconférence ne porte pas atteinte à la liberté de réunion des partis politiques », *AJCT*, 3, 2023, p. 173.

### **Alexandre Ciaudo**

« La justice administrative à l'épreuve la transparence », M. Fartunova-Michel, M.-O. Peyroux-Sissoko, M. Rota (dir.), *Transparence et fonction juridictionnelle*, éd. Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2023, p. 129.

### **Alexandre Desrameaux**

« La loi organique relative aux lois de finances n°2001-692 du 1er août 2001 : un envol en trompe l'œil », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 307-327.

### **Olympe Dexant-de Bailliencourt**

« Rapport du HCJP sur l'obligation de discrétion des administrateurs : une prise de position et une proposition d'évolution », *JCP G*, 7, 2023, act. 233.

« Rapport 2022 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise : des bonnes pratiques en matière de RSE et un contrôle rigoureux de la bonne application du Code AFEP-MEDEF », *Droit des sociétés*, 2, comm. 23.

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris, *Rapport sur l'obligation de discrétion des administrateurs*, 2023, 36 p. (rapporteur)

« À quand la fin de l'accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs depuis le site internet data.inpi.fr ? », *Droit des sociétés*, 1, rep. 1.

« Quand le non-renvoi d'une QPC vient confirmer le caractère impératif des instructions de l'AMF », *Droit des sociétés*, 6, p. 26

« La question du sursis à exécution en cas de recours contre les décisions de l'AMF », *Droit des sociétés*, 4, p. 29

### **Nicolas Di Camillo**

« Prime de partage de la valeur : le jeu de dupes », *Droit Social*, février 2023, p. 188.

« Réforme de l'ouverture des droits à l'allocation d'assurance chômage : haro sur le chômeur "volontaire" ? », *Droit ouvrier*, n°896, avril 2023, p. 205s. (avec Y. Ferkane).

« La déstabilisation de la "prévoyance" des cadres », *Revue de droit du travail*, 6, 2023, p. 392s.

#### **Amanda Dubuis**

« Loi n°2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie : la clarification des règles applicables à l'arrêt des traitements relevant de l'obstination déraisonnable », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 457-476.

#### **Benoît Géniaut**

« Sur la mission de l'employeur de faire respecter les libertés et droit fondamentaux. Essai d'interprétation », Mathieu Combet, Jonas Knetsch, Geneviève Pignarre, Stéphane Vernac, Matthieu Zolomian (dir.) *Itinéraires d'un juriste. Mélanges en l'honneur du professeur Marc Véricel*, Mare et Martin, 2023, p. 169s.

« Sur la nature contractuelle de la créance de réparation résultant d'un harcèlement moral (Cass. Soc., 16 nov. 2022, n°22-70.009) », *RDT*, avril 2023, p. 256s.

#### **Christophe Geslot**

« La parité en politique. Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 285-299.

#### **Muriel Guerrin**

« La procédure particulière applicable à la délinquance et à la criminalité organisées. Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adoption de la justice aux évolutions de la criminalité », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 343-358.

#### **Sâmi Hazoug**

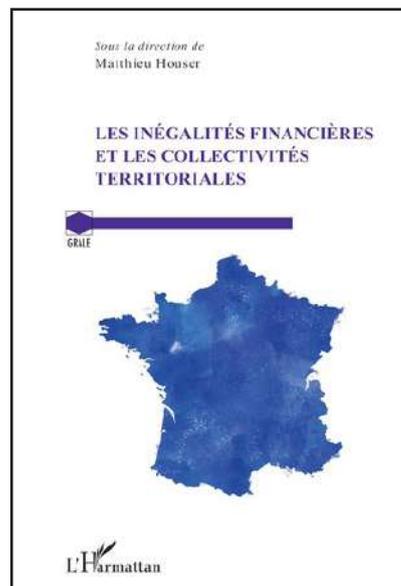
« Retour sur les décrets de procédure 2021-2022 : la nouvelle introduction de l'instance, du bon et du moins bon », *Lexbase droit privé*, 2023, 930.

#### **Matthieu Houser**

(direction) *Les inégalités financières et les collectivités territoriales*, L'Harmattan (coll. « Gale »), 2023, 198 p., ISBN 978-2-14-035002-3

«Les inégalités financières et les collectivités territoriales. Avant-propos», Matthieu Houser (dir.), *Les inégalités financières et les collectivités territoriales*, L'Harmattan, 2023, p. 11-18.

«Les inégalités financières et les collectivités territoriales. Avant-propos», Matthieu Houser (dir.), *Les inégalités financières et les collectivités territoriales*, L'Harmattan, 2023, p. 11-18.



## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

« Responsabilité pénale : les droits de la défense s'imposent aux personnes morales », *AJCT*, 4, 2023, p. 2445.

« La loi de finances pour 2023 : un contexte politique inédit », *AJCT*, 1, 2023, p. 505.

### **Béatrice Lapérou-Schneider**

*Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, ISBN 978-2-84934-5. (co-direction avec Henri Bouillon et Renaud Bueb)

« La responsabilité pénale du dirigeant en cas d'accident au travail : quelques précisions récentes », *AJ Pénal*, 5, 2023, p. 2125.

« La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 introduisant en droit français le harcèlement moral : premier pas vers une appréhension psychologique de l'individu par la loi », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 329-342.

« Violations des droits de l'homme dans le cadre du commerce international : quel rôle pour le droit pénal ? Human rights violations in international trade which role for criminal Law », *Revue de droit des affaires internationales*, 2023, n° 3-4, p. 4715. (avec Amissi Manirabona)

« Action publique et action civile », actualisation e-Jurisclasseur, LexisNexis, mai 2023.

« L'éthique au travail sous influence du droit pénal : lorsque l'éthique n'est plus une étiquette », J. Gallois et C. Liévaux (dir.), in *Le droit pénal face à l'éthique*, dir. J. Gallois et C. Liévaux, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2023, p. 795.

« Retour sur les conditions encadrant le signalement opéré par un médecin ». comm. ss CE, 5 juil. 2022, n° 448015, *RGDM* 2023, n° 87, p. 154.

« Dernière précision sur la possibilité pour les médecins de communiquer entre eux les informations dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs fonctions ». Comm. ss CE, 15 nov. 2022, n° 441387, *RGDM* 2023, n° 87, p. 155.

### **Cédric Latil**

« De la vente internationale d'un bien immeuble situé à l'étranger », *JCP N*, 7-8, p. 31-35.

« La qualité de coauteur d'une œuvre audiovisuelle déniée au compositeur de la bande sonore musicale. Note sous Cass. 1e civ., 29 mars 2023, n°22-13.809 », *RLDI* 06/2023, 4715,

« De la responsabilité de l'hébergeur d'un site internet édité par une société étrangère faisant la promotion d'activités illicites en droit français. Note sous Cass. 1e civ., 23 nov. 2022, n°21-10.220 », *RLDI* 05/2023, 4696,

« La portée du choix de la loi applicable sur la qualification de contrat d'agent commercial. Note sous Cass. com., 11 janv. 2023, n°21-18.683 », *RDLC* 04/2023, 7296.

## Christine Lebel

« Le financement des exploitations agricoles en difficulté », Sophie Atsarias-Dumas, Patrick Letourneur (dir.), *Le financement des entreprises : actualités juridiques et pratiques*, LexisNexis, 2023, p. 179-201.

« Les particularismes des baux ruraux et leurs applications dans la jurisprudence récente de la Cour de cassation », *Lexbase affaires*, 745, févr. 2023.

« Disputatio sur l'exemple du bio », *Dalloz IP/IT*, 1, 2023, p. 26 s.

« Le rôle de l'étiquetage nutritionnel simplifié : La pomme de la discorde entre nutri-score et les signes de l'origine et de la qualité », *Dalloz IP/IT*, 1, p. 14 s.

« Le rebond de l'exploitant agricole en difficulté par la liquidation judiciaire : réalité ou utopie ? », Karl Lafaurie et Alain Rivet (dir.), *Résilience, rebond des TPE et PME en difficulté. Faut-il sauver l'entreprise quoi qu'il en coûte ? Regard croisés droit et gestion*, L'Harmattan, 2023, p. 115 s.

« Périmètre du réputé non écrit d'une clause d'indexation », *Revue des loyers et des fermages*, 1033, 2023, p. 10-12.

« Défrichement : notion, autorisation et sanction », Dossier « Les arbres hors forêt et en forêt : de la protection juridique à la gestion optimisée », *Droit et patrimoine*, juin 2023, n° 336, pp. 39-44.

« Entreprises et Transgénérationnel : la transmission de l'exploitation agricole familiale », A. L. Fabas-Serlooten, S. Lacroix-de Sousa et J. Mestre (dir.), *Les Juristes au soutien du transgénérationnel*, Mare et Martin, 2023, p. 229-241.

(coordination) Dossier « Les arbres hors forêt et en forêt : de la protection juridique à la gestion optimisée », *Droit et patrimoine*, juin 2023, n° 336, p. 22-44.

« Domaine d'application de l'action en rapport de la période suspecte précisé : le paiement par chèque effectué par un tiers pour le compte du débiteur concerné » (note sous Cass. com., 24 mai 2023, n° 21-21.424, F+B), *Lexbase Hebdo Affaires*, 15 juin 2023.

« Le pouvoir de se défendre seul d'un débiteur en redressement judiciaire et les effets de la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire d'une société » (note sous Cass. com., 18 janvier 2023, n° 21-18.492, F-B), *JCP E*, 2023, 1166.

« La prescription de l'action en paiement de l'indemnité d'occupation due par le locataire avant l'exercice de son droit d'option » (note sous Cass. 3e civ., 16 mars 2023, n° 21-19.707, FS-B), *Rev. Loyers*, juin 2023, n°1038, p. 278-280.

« Action en garantie par un coobligé après la clôture de la liquidation judiciaire » (note sous Cass. com 19 avril 2023, n° 21-19.563,B), *Dalloz Actualité*, 16 mai 2023.

« L'autonomie de l'article L. 145-51 du Code de commerce affirmée par la Cour de cassation » (note sous Cass. 3e civ., 15 févr. 2023, n° 21-25.849, B), *Rev. Loyers*, mai 2023, n° 1037, p. 219-222.

« Point de départ pour assigner un débiteur retiré aux fins d'ouverture d'une procédure collective » (obs sous Cass. com. 18 janv. 2023, n° 21-21.748), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 59-60.

« Date de la créance de restitution » (obs sous Cass. com. 26 oct ; 2022, n° 21-13.474), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 65.

## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

« Conditions de la cession de l'entreprise agricole » (obs sous TJ Niort 4 janv. 2023, n° 18/00541), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 65-66.

« Précisions relatives à la régularité de la publicité de la déclaration notariée d'insaisissabilité : absence d'effet de l'erreur du greffe » (obs. sous Cass. com. 14 déc ; 2022, n° 21-13.278) *Gaz. Pal.* 18 avril 2023, p. 70-71.

« Absence de droit propre du débiteur d'interjeter appel en cas de rejet du report de la date de cessation des paiements » (obs. sous Cass. com. 5 oct. 2022, n° 21-22.250), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 71. « Point de départ pour assigner un débiteur retiré aux fins d'ouverture d'une procédure collective » (obs sous Cass. com. 18 janv. 2023, n° 21-21.748), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 59-60.

« Date de la créance de restitution » (obs sous Cass. com. 26 oct ; 2022, n° 21-13.474), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 65.

« Conditions de la cession de l'entreprise agricole » (obs sous TJ Niort 4 janv. 2023, n° 18/00541), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 65-66.

« Précisions relatives à la régularité de la publicité de la déclaration notariée d'insaisissabilité : absence d'effet de l'erreur du greffe » (obs. sous Cass. com. 14 déc ; 2022, n° 21-13.278) *Gaz. Pal.* 18 avril 2023, p. 70-71.

« Absence de droit propre du débiteur d'interjeter appel en cas de rejet du report de la date de cessation des paiements » (obs. sous Cass. com. 5 oct. 2022, n° 21-22.250), *Gaz. Pal.*, 18 avril 2023, p. 71.

« Autorisation préalable à la prise de contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole » (note sous Loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021; décret n° 2022-1515 du 2 décembre 2022; arrêté du 23 décembre 2022, NOR : AGRT2234110A; arrêté du 23 décembre 2022, NOR : AGRT2235765A), *Lexbase Hebdo édition privée*, 13 avril 2023.

« Continuation de la société civile avec les héritiers de l'associé décédé : application au contrat de bail » (note sous Cass. 3e civ., 9 mars 2023, n° 21-21.698, F+B), *Lexbase éd. Affaires*, 30 mars 2023.

« Conditions d'adoption de résolution d'assemblée générale d'un GFA » (note sous Cass. com. 12 oct. 2022, n° 21-15.407), *Bull. Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, n° 570, Févr. 2023, p. 3.

« Action en requalification en bail commercial : la sanction du réputé non écrit est inapplicable » (note sous Cass. 3e civ., 7 déc. 2022, n° 21-23.103, B), *Rev. Loyers*, févr. 2023, n° 1034, p. 62.

« Périmètre du réputé non écrit d'une clause d'indexation » (note sous Cass. 3e civ., 23 nov. 2022, n° 21-18.921, D), *Rev. Loyers*, janv. 2023, n° 1033, p. 10. Étude « Bail emphytéotique », *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude « Contrat de prise en pension », *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude « Entraide », *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude « GAEC », *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude «GFA (Groupement foncier agricole)» (excepté la partie fiscale, *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude «Groupement foncier rural» (excepté la partie fiscale), *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude «Groupement pastoral» (excepté la partie fiscale), *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude «Salaire différé», *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

Étude «Warrant agricole», *Dictionnaire Permanent Entreprise Agricole*, éd. Législatives, 2023.

### **Vincent Lebrou**

« Les listes citoyennes et participatives face à l'intercommunalité : un intérêt partagé mais hétérogène », Rémi Lefèbvre, Sébastien Vignon (dir.), *Politiser l'intercommunalité ? Le cas des élections locales de 2020*, PU du Septentrion, 2023, p. 175-193. (avec G. Gourgues et J. Sainty)

« Frontières sectorielles et luttes professionnelles », *Gouvernement et action publique*, 2023/1, vol. 12, p. 9-26. (introduction et coordination du numéro avec A.-C. Douillet et L. Sigalo Santos).

« Analyser la mise en œuvre de l'action publique européenne avec la sociologie des champs. Quelques remarques sur la politique de cohésion de l'UE », Vincent Dubois (dir.), *Les structures sociales de l'action publique. Analyser les politiques publiques avec la sociologie des champs*, Éd. du Croquant, 2023, p. 429-442.

### **Jean-Pierre Legros**

« La controverse parlementaire sur le contrôle de la constitution des sociétés commerciales. Loi n°66-537 du 24 juillet 1966 », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 39-51.

### **Éliaz Le Moulec**

« Introduction en droit français de la responsabilité pénale des personnes morales. Loi n°92-683 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions générales du code pénal », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 285-299.

### **Delphine Martin**

« Concurrence déloyale caractérisée pour une vente de bijoux contrefaisants : sanction au titre du risque de confusion de « l'effet de gamme », Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 25 mai 2023, 22-14.651 », *Dalloz Actualité*, 27 juin 2023.

« L'appréciation du risque de confusion entre deux signes similaires », Trib. UE, 19 avril 2023, aff. T-749/21, Gerhard Grund Gerüste e. K. c/ Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) - absence de risque de confusion marque Josef Grund Gerüstbau », *Dalloz Actualité* 31 mai 2023.

« La responsabilité de l'hébergeur en cas de refus de retrait d'un contenu manifestement illicite » (CA Paris, 5-1, 12 avril 2023, n° 21/10585), *RJCom*, 2, 2023.

## **Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023**

« L'ouverture vers une responsabilité des plateformes de vente en ligne dans la vente de produits contrefaisants » (CJUE, 22 décembre 2022, Aff. Jtes, C-148/21 et C-184/21, *Louboutin c/Amazon*), *RJCom*, 1, 2023.

« La protection des données personnelles, genèse. Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ou « Loi informatique et libertés », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 143-154.

### **Chantal Mathieu**

« Seul un accord d'entreprise peut mettre en place des représentants de proximité ( Soc. 1er juin 2023) », *Dalloz actu étudiant*, 19 juin 2023 :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/seul-un-accord-dentreprise-peut-mettre-en-place-des-representants-de-proximite/h/7aab64eef6de7b41fc8e03460ab13co8.html#:~:text=Selon%20l'article%20L.,courante%20en%20droit%20du%20travail.>

« Un accord GPEC n'exclut pas nécessairement toute consultation du CSE (Soc. 29 mars 2023) », *Dalloz actu étudiant*, 20 avril 2023 :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/un-accord-gpec-nexclut-pas-necessairement-toute-consultation-du-cse/h/c9dd928f7fd50712ca93443d9a590d94.html>

« Des limites de l'invocation du droit à la preuve pour produire une vidéosurveillance illicite (Soc. 8 mars 2023) », *Dalloz actu étudiant*, 17 mars 2023 : <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/des-limites-de-linvocation-du-droit-a-la-preuve-pour-produire-une-videosurveillance-illicite/h/0557f608d8f49378cc7caf35004c7f7e.html#:~:text=Les%20enregistrements%20confirmant%20des%20soup%C3%A7ons,a%20pas%20overs%C3%A9%20aux%20d%C3%A9bats.>

« Le salarié inadapté peut uniquement être licencié pour inaptitude, même s'il a commis une faute (Soc. 8 février 2023) », *Dalloz actu étudiant*, 2 mars 2023 : <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/le-salarie-inapte-peut-uniquement-etre-licencie-pour-inaptitude-meme-sil-a-commis-une-faute/h/88c19ca2fbf9a201980dbc8a93eaob75.html>

« Amélioration de l'indemnisation des victimes de faute inexcusable (Ass. Plé. 20 janv. 2023) », *Dalloz actu étudiant*, 1er février 2023 : [https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/amelioration-de-lindemnisation-des-victimes-dune-faute-inexcusable/h/3006b75b47b370d3842252fa2892doaa.html#:~:text=En%20cas%20de%20faute%20inexcusable%2C%20la%20victime%20qui%20veut%20obtenir,n%C2%B0%2011%2D21.015\).](https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/amelioration-de-lindemnisation-des-victimes-dune-faute-inexcusable/h/3006b75b47b370d3842252fa2892doaa.html#:~:text=En%20cas%20de%20faute%20inexcusable%2C%20la%20victime%20qui%20veut%20obtenir,n%C2%B0%2011%2D21.015).)

### **Filali Osman**

Dossier « Droits de l'Homme et droit du commerce international : Contribution à la contractualisation des droits de l'homme ». Actes du colloque international. 10e Journées méditerranéennes en l'honneur du Pr. Mohamed Mahmoud Mohamed Salah. 1er décembre 2022, *Revue de droit des affaires/International Business Law Journal*, 2023/3 (contributions en français et en anglais). (Direction)

### **Mathieu Petithomme**

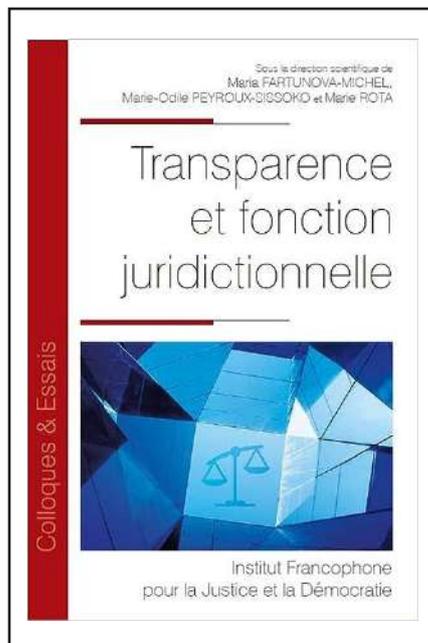
Loi n°2013-404 du 17 mai 2013 relative à l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe : le texte sociétal majeur du quinquennat de François Hollande », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 405-424.

## **Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023**

### Marie-Odile Peyroux-Sissoko

Transparence et fonction juridictionnelle, éd. Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2023, ISBN 978-2-37032-356-9. (coordination avec M. Fartunova et M. Rota).

« Introduction », *Transparence et fonction juridictionnelle*, éd. Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2023, p. 7-11. (avec M. Fartunova et M. Rota)



### Rémy Prouvèze

CPI, *Judgment on the appeal of Mr Ongwen against the decision of Trial Chamber IX of 4 February 2021 entitled "Trial Judgment"* du 15 décembre 2022 (Appeals Chamber), *Situation in Uganda in the case of The Prosecutor v. Dominic Ongwen* (ICC-02/04-01/15 A), RGDIP, Tome 127, n°1, 2023.

CPI, *Judgment on the appeal of Mr Dominic Ongwen against the decision of Trial Chamber IX of 6 May 2021 entitled "Sentence"* du 15 décembre 2022 (Appeals Chamber), *Situation in Uganda in the case of The Prosecutor v. Dominic Ongwen* (ICC-02/04-01/15 A2), RGDIP, Tome 127, n°1, 2023.

### Kristina Rasolonoromalaza

Dossier « Économie sociale et solidaire : les (presque) 10 ans de la loi », *Actes pratiques et ingénierie sociétaire* (Actes prat. ing. Sociétaire), mars-avril 2023, n°2. (codirection avec Marie Rakotovahiny)

« Le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire : une illustration de l'«effet Matthieu» », Sophie Atsarias-Dumas, Patrick Letourneur (dir.), *Le financement des entreprises : actualités juridiques et pratiques*, LexisNexis, 2023, p. 73-83.

« Société commerciale de l'ESS, ESUS, B Corp ou société à mission : comment choisir ? », *Actes prat. ing. Sociétaire*, 2023, n°2, mars-avril 2023, n°2, p. 35-39.

### Xiaowei Sun

« Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Les trois querelles et vingt ans après », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 285-299.

### Catherine Tirvaudey

« 30 ans après la réforme des procédures civiles d'exécution : retour sur la Loi n°91-650 du 9 juillet 1991 », Henri Bouillon, Renaud Bueb, Béatrice Lapérou-Schneider (dir.), *Les grandes lois de la Ve République*, Mare et Martin, 2023, p. 215-237.

« Retour sur les décrets de procédure 2021-2022 : l'injonction aux MARD », *Lexbase droit privé*, 930.//

## Publications des membres du CRJFC Janvier - Juin 2023

### **Actualité en droit des affaires**

sous la direction de Sâmi Hazoug  
Belfort, 16 juin 2023

### **Amours et désamours dans l'entreprise**

Sous la direction de Benoît Géniaut et Chantal Mathieu  
Besançon, 12 mai 2023



### **La coopérative, idéaltype de l'ESS et de l'entreprise éthique ?**

Sous la direction de Kristina Rasolonoromalaza  
23 novembre, UFR SJPEG, amphithéâtre Cournot

Cette journée se veut un clin d'œil aux 50 ans du mouvement coopératif LIP à Besançon, et s'articule avec les Journées de l'économie autrement, qui se tiendront à Dijon les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2023 : <https://www.journeeseconomieautrement.fr>

Au regard des critères posés à l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), la coopérative semble avoir servi au législateur d' « idéaltype » (au sens webérien) d'entreprises de l'ESS. Est-ce le cas ? Doit-on en déduire que la coopérative est un, sinon le modèle d'entreprise vertueuse par excellence, pour l'ensemble de l'économie ? L'observation des coopératives peut-elle inspirer une théorie générale de l'élaboration d'une éthique d'entreprise en sciences sociales ?

La journée d'étude s'articulera autour des quatre sous-thèmes suivants :

- La constitution d'une éthique fondamentale objective pour les coopératives
- L'élaboration du projet d'utilité sociale, éthique fondamentale subjective expresse
- L'éthique fondamentale subjective tacite des coopératives
- Éthique et action : les coopératives ont-elles besoin d'une politique RSE ?

(Le programme détaillé sera communiqué à la rentrée de septembre 2023).

### **Contrat international, arbitrage, médiation et RSE : vers un principe général de RSE**

Sous la direction de Filali Osman  
30 novembre 2023, UFR SJPEG, amphithéâtre Cournot

L'expression générique responsabilité sociale et environnementale désigne un ensemble de « règles » dont l'objet tend à la formulation de comportements souhaitables -soft law- ou de plus en plus imposés -hard law-. et visant à favoriser un commerce durable préservant l'environnement et le bien-être de l'ensemble des acteurs intervenant dans une chaîne de valeur (consommateurs, actionnaires, salariés, etc.).

Ainsi, dans son livre vert du 18 juillet 2001 intitulé, « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises », la Commission européenne voyait déjà dans la RSE une réponse des entreprises « à une série de pressions sociales, environnementales et économiques ». Ce faisant elle aurait pour dessein d'adresser « un signal aux différentes parties prenantes auxquelles elles ont affaire : salariés, actionnaires, investisseurs, consommateurs, pouvoirs publics et ONG ». Mais l'adoption d'une démarche RSE n'est pas désintéressée, car ainsi, « ce faisant, les entreprises investissent

**Manifestations**  
**1<sup>er</sup> semestre 2023**  
**et**  
**2<sup>e</sup> semestre 2023**

dans leur avenir et espèrent que leur engagement volontaire contribuera à accroître leur rentabilité » (Bruxelles, le 18.7.2001. COM(2001) 366 final).

Or, cette RSE occupe une place de plus en plus importante dans le droit du commerce international. Aussi convient-il de ne plus la considérer comme un instrument de régulation secondaire du droit du commerce international alors qu'elle est devenue, l'un des instruments de l'irruption et de contractualisation des droits de l'Homme dans le domaine du droit du commerce international.

Ce colloque international, organisé par le CRJFC, en partenariat avec d'autres laboratoires de recherches français et étrangers s'attache à vérifier s'il est vrai que la diversité des instruments juridiques utilisables par les milieux économiques internationaux est porteuse d'efficacité et facteur de sécurité juridique, voire qu'elle est plus favorable à la réception de la RSE dans les contrats internationaux, l'arbitrage et la médiation, qu'une standardisation hâtive provenant des États ou des régulateurs privés. Le domaine du droit matériel du commerce international et celui de la prévention et du règlement des différends commerciaux internationaux (arbitrage et médiation) est un prisme de prédilection pour cette observation.

### **Paxa Europa**

Sous la direction de Pierre-Yves Monjal  
Université de Tours (partenariat du CRJFC)  
9 et 10 novembre 2023

Ce colloque « Paxa Europa » se tiendra sur deux jours à la Salle Thélème et sera diffusé en anglais et en français en direct sur Youtube le jeudi 9 et le vendredi 10 novembre 2023 de 8h30-18h30. La publication est prévue en français et en anglais en 2024 à la Revue du droit de l'Union européenne (Bruylant).

### **L'égalité femmes-hommes. Du droit au fait**

Journée des doctorants du CRJFC  
8 décembre, UFR SJEPEG



#### **Information :**

Toutes les manifestations scientifiques du CRJFC, qui se tiennent à Besançon et Belfort, sont ouvertes et peuvent faire l'objet d'une validation au titre de la formation continue (avocats, notaires, huissiers...). Les programmes et les informations sont à consulter sur le site du CRJFC.

**Manifestations  
2<sup>e</sup> semestre 2023**



## Soutenances de thèses

### Céline BOURQUIN, L'ordre juridictionnel administratif

Il existe en France un dualisme juridictionnel, avec l'existence d'un ordre judiciaire et d'un ordre administratif. Au sein de cet ordre cohabitent les juridictions générales (tribunaux administratifs, cours administratives d'appel et Conseil d'État) et les juridictions spécialisées (on peut en recenser une trentaine dans des domaines variés).

L'enjeu de cette thèse est de définir l'ordre juridictionnel administratif, comprendre son organisation, son fonctionnement. Il renvoie à un ensemble de juridictions hiérarchisées au sommet duquel se trouve le Conseil d'État, juridiction suprême. Cet ordre juridictionnel se caractérise par son indépendance que ce soit au niveau des juridictions, que de ses membres, en raison du rôle joué par le Conseil d'État.

Conjointement, à cette volonté d'indépendance, l'ordre juridictionnel cherche à s'unifier en son sein. Compte tenu du nombre de juridictions et de la variété des domaines, l'ordre administratif peut de prime abord se présenter comme un ordre disparate. Ce n'est nullement le cas, à l'initiative du Conseil d'État, il y a une extension aux juridictions administratives spéciales de certaines règles procédurales prévues par le code de justice administrative et imposées aux juridictions générales. Ces deux éléments (l'indépendance et l'unification) vont faire l'objet d'une étude approfondie et constituent les deux parties de la recherche.

Céline Bourquin a soutenu sa thèse pour le doctorat de droit privé, le 3 avril 2023. Le jury était composé Alexandre Ciaudo (Université de Franche-Comté, Directeur de thèse) ; Yan Laidié (Université de Bourgogne) ; Olga Mamoudy (Université Polytechnique des Hauts-de-France) ; Coralie Mayeur-Carpentier (Université de Franche-Comté) ; Florian Poulet (Université d'Evry-Val-d'Essonne) ; Anne Redondo (Conseil d'État).



## **Abdou TOURÉ, Le préjudice collectif des créances d'une procédure collective**

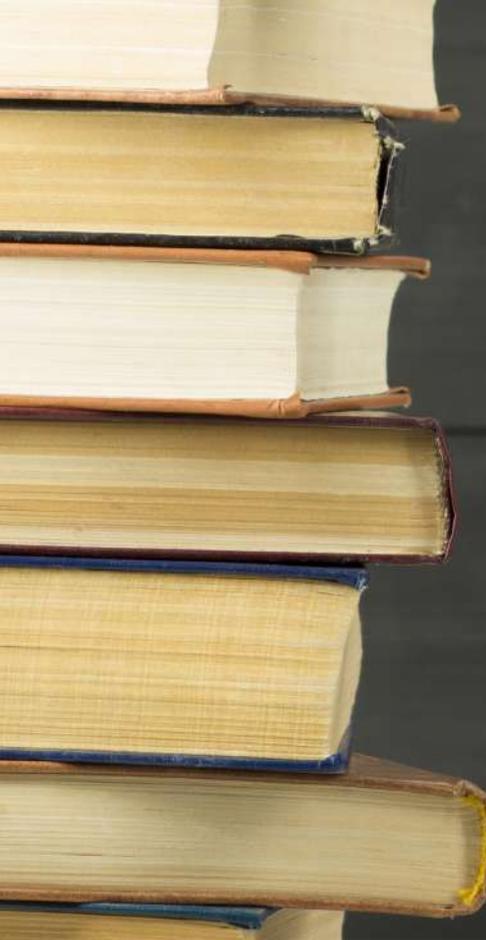
L'ouverture d'une procédure collective modifie les relations que le débiteur entretient avec ses créanciers. D'abord, l'entreprise du débiteur est placée sous protection de la justice. Ensuite, ses créanciers sont regroupés et forment un groupement appelé « le groupement des créanciers » en raison de la discipline collective à laquelle ils sont soumis. Le regroupement des créanciers consécutif à l'ouverture de la procédure collective est une manifestation de la discipline collective. La soumission des créanciers à une discipline collective s'explique par l'existence dans le déroulement de la procédure collective de leur intérêt collectif qui doit être défendu par les organes de la procédure compétents tout au long de celle-ci. L'intérêt collectif des créanciers d'une procédure collective est leur intérêt commun qui se traduit essentiellement par leur paiement.

L'une des finalités de la procédure collective consiste à faciliter le paiement des créanciers selon l'ordre établi par la loi. Pour cette raison, l'intérêt collectif des créanciers est un élément constitutif de la discipline collective à laquelle ces derniers sont soumis et un élément constitutif de leur gage commun. Les biens du débiteur sous procédure collective sont le gage commun de ses créanciers qui doit, en théorie, être accessible à eux tous. Dès lors, tous les agissements fautifs à l'origine de l'appauvrissement du gage commun causent un préjudice à ceux-ci. À propos de ces agissements fautifs, ils émanent du débiteur, des dirigeants de la personne morale, qu'il s'agisse des dirigeants de droit ou de fait, des organes de la procédure collective notamment le mandataire judiciaire, le liquidateur, l'administrateur judiciaire, le commissaire à l'exécution du plan, des tiers et toutes les personnes qui se rendent complices de la commission de ceux-ci. Ainsi, le Livre VI du Code de commerce consacré au traitement des difficultés des entreprises prévoit des sanctions civiles et pénales applicables à ces agissements fautifs. Le principe est que tout préjudice doit être réparé. De ce fait, le préjudice causé aux créanciers d'une procédure collective ne fait pas exception à la règle. En cas de procédure collective, le paiement des créanciers demeure le moyen permettant à ceux-ci d'obtenir une réparation, laquelle est soit intégrale, soit partielle. Cependant, la réparation du préjudice collectif des créanciers d'une procédure collective est parfois impossible.

Abdou Touré a soutenu sa thèse pour le doctorat de droit privé, le 9 mai 2023. Le jury était composé de Sarah Farhi (Université de Toulon) ; Karl Lafaurie (Université de Limoges) ; Christine Lebel (Université de Franche-Comté, Directrice de thèse) ; Jean- Pierre Legros (Université de Franche-Comté) ; Véronique Martineau-Bourgninaud (Université de Lille) ; Kristina Rasolonomalaza (Université de Franche-Comté).



## **Soutenances de thèses**



## Soutenances de thèses

### Tristan Gheidene, L'usus des droits sociaux

Le démembrement est traditionnellement défini comme un acte juridique entraînant le partage des attributs du droit de propriété sur un bien. L'usufruitier aura le droit d'user (usus) et de percevoir les fruits (fructus) du bien démembre, à condition d'en conserver la substance. Pendant la durée de l'usufruit, le nu-propiétaire ne détiendra que l'abusus qui est le droit de disposer de la chose (vente, destruction du bien ...). Mais il ne pourra pas exercer ce droit sans l'accord de l'usufruitier. En effet, le nu-propiétaire ne doit pas porter atteinte au droit de jouissance de l'usufruitier.

Une difficulté apparaît lorsqu'il s'agit d'analyser un usufruit portant sur des actions ou parts sociales (droits sociaux). Si le fructus correspond aux dividendes, il est délicat de déterminer s'il existe un usus des droits sociaux et en quoi il consisterait.

La présente étude a pour objectif de démontrer que les droits sociaux sont nécessairement dotés d'un usus. Effectivement, le lien unissant l'associé à ses droits sociaux repose sur un rapport de droit réel, puisque ces derniers constituent des biens meubles fongibles mais non consommables.

Cette thèse a ensuite pour ambition de repenser le partage des prérogatives extra-pécuniaires de l'associé, dans le cadre d'un démembrement de droits sociaux. Il s'agira de distinguer les prérogatives qui relèvent de l'usus et celles relevant de l'abusus. La consécration d'une telle répartition sera l'occasion de s'interroger sur l'attribution de la qualité d'associé en cas de démembrement de droits sociaux. Il conviendra notamment d'adopter un regard critique sur la position finalement adoptée par la jurisprudence (refus de la qualité d'associé à l'usufruitier de droits sociaux).

Tristan Gheidene a soutenu sa thèse pour le doctorat de droit privé, le 10 mars 2023, 10h. Le jury était composé de Jean-François Hamelin (Université de Bourgogne), Nadège Jullian (Université Toulouse 1 Capitole), Nicolas Kilgus (Université de Strasbourg), Arnaud Reygrobellet (Université Paris-Nanterre), Christine Lebel (Université de Franche-Comté, Directrice de thèse)



## Deux départs du CRJFC

Tout d'abord celui, à la retraite, de notre Collègue Anne-Françoise Metz, Maître de conférences en droit privé. Elle a assuré de multiples enseignements en droit civil (successions et libéralités, droit des personnes et de la famille, introduction au droit), des responsabilités pédagogiques (notamment la licence professionnelle « métiers du notariat ») et des enseignements à l'IEJ. « Merci vielmols, Anne-Françoise, et bonne retraite ! ».

Le second départ est la mutation de notre Collègue Juliette Brunie, Maître de conférences en droit privé, en poste à l'UFR SJEPEG, où elle a notamment assuré des enseignements de droit des obligations et de droit des contrats, ainsi que la responsabilité pédagogique du M2 « Droit privé appliqué ». Elle partira à l'Université de Tours à compter du 1er septembre. Nous lui souhaitons une bonne continuation et espérons pouvoir mener des projets de recherche avec elle.

## Arrivées

### Madame Camille Fernandes

Docteure en droit public. Elle a rédigé sa thèse sur « La soumission des universitaires français au statut général des fonctionnaires : quelles conséquences sur les libertés académiques ? Réflexion sur les sources du droit universitaire », sous la direction de Charles Fortier, et l'a soutenue en 2017. Camille Fernandes est recrutée en qualité de Maître de conférences en droit public à l'UFR STGI de Belfort.

«Après avoir obtenu mon master en droit public approfondi à Aix-en-Provence, j'ai quitté ma Provence pour Besançon en 2013 afin d'y poursuivre un contrat doctoral. Dans la mesure où il m'était apparu évident que je souhaitais m'orienter vers la carrière universitaire, le sujet de thèse proposé par le Professeur Charles Fortier, portant sur les libertés universitaires, m'a naturellement attiré et incité à rejoindre l'université de Besançon pour y mener mon doctorat. Quatre ans plus tard, je soutenais ma thèse et étais, quelques mois plus tard, qualifiée aux fonctions de maîtres de conférences. S'en sont suivies six années à participer, à chaque printemps, à nombre de comités de sélection partout en France. C'est finalement en 2023 que j'ai eu le bonheur d'être recrutée à l'université de Besançon en qualité de maître de conférences.

Durant ces six années d'attente, j'ai gardé un lien étroit avec l'université, que ce soit en continuant d'enseigner ou en poursuivant mon activité de recherche, particulièrement en droit de l'enseignement supérieur et en droit de la fonction publique. En parallèle, j'ai également exercé les fonctions de directrice des affaires juridiques à l'université de Besançon durant trois ans et poursuivi la formation d'élève-avocat à l'École régionale des avocats du Grand-Est (ERAGE) de Strasbourg. Cette formation m'a permis de réaliser deux stages de six mois, le premier au sein du tribunal administratif de Besançon et le second au sein d'un cabinet d'avocat bisontin spécialisé en droit public.

C'est donc avec une immense joie, et une certaine impatience, que je rejoindrai l'UFR STGI et le CRJFC en septembre prochain pour y exercer les fonctions de maître de conférences.»



## Vie du laboratoire



## Vie du laboratoire

### **Madame Sandra Guillot**

Technicienne administrative (BAP J), est recrutée sur concours interne ITRF. Elle sera affectée au CRJFC et au CRESE, à compter du 1er septembre.

«J'ai travaillé cinq ans dans le secteur privé : deux ans et demi dans un centre d'appels et deux ans et demi dans une entreprise de micro-techniques. Suite à la réussite du concours ADJAENES, j'ai intégré l'Université de Franche-Comté en 2014. J'ai d'abord occupé le poste de gestionnaire de scolarité à l'UFR SLHS pendant cinq ans. J'ai ensuite travaillé 4 ans au sein de l'institut FEMTO-ST en tant que gestionnaire administrative et financière du département DISC.»



### **Professeurs invités 2023-2024**

Le CRJFC accueillera deux professeurs invités, durant l'année universitaire 2023-2024 :

**Monsieur Daniele Negri** (Ferrare), invité à l'initiative de Béatrice Lapérou-Schneider, viendra à l'uFC dans le courant de l'année 2024



**Monsieur Riyad Fakhri** (Oran), invité à l'initiative de Filali Osman, séjournera quant à lui fin novembre, début décembre 2023.



### **Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté**

Direction : Béatrice Lapérou-Schneider (Professeur en droit et sciences criminelles)

ITRF : Laurent Kondratuk

Contact : 45D avenue de l'observatoire, 25030 Besançon Cedex

tél. : +33 (0)3 81 66 66 08

@ : contact-crjfc[at]univ-fcomte.fr

URL : www.crjfc.univ-fcomte.fr

Twitter : @Labo\_Crjfc

archives ouvertes : <https://hal.archives-ouvertes.fr/CRJFC>

Conception, mise en page : Lydie Branget (UFR SJEPG)